

Mairie
68 rue Bellevue
26400 GIGORS ET LOZERON

Tél : 04.75.76.41.39
Email : mairie.gigorsetlozeron@orange.fr

Ouvert au public : lundi et jeudi de 15 h à 17 h

le 11/10/2018

Information destinée à tous les habitants de la Commune

RESTRICTION D'EAU

L'arrêté préfectoral N°26-2018-10-10-001 du 10/10/2018, portant restriction des prélèvements d'eau mentionne la liste des communes concernées pour les prélèvements d'eau réalisés dans les cours d'eau et leur nappe d'accompagnement, ainsi qu'aux ressources en eaux souterraines. La Commune de Gigors et Lozeron est concernée dans le bassin de la Drôme.

Article 3 – *Usage de l'eau à partir des réseaux d'alimentation en eau potable ou de prélèvements dans les eaux superficielles :*

L'arrosage des pelouses, espaces verts, et jardins d'agrément est INTERDIT.

Le lavage des voitures en dehors des stations de lavage automatique est INTERDIT.

Les prélèvements pour le remplissage des piscines à usage privé sont INTERDITS (exception pour la 1^{ère} mise en eau).

L'arrosage des jardins potagers, et des terrains de golf (à l'exception des greens et départs) est INTERDIT de 6h à 20h.

N.B. : L'intégralité de cet arrêté peut être consulté en mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat ou sur le site Internet de la Préfecture :

<http://www.drôme.gouv.fr/arrete-secheresse-du-10-octobre-2018-a6458.html>